



domaine national de Chambord



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Domaine national de Chambord



SOMMAIRE

Informations pratiques	3
1. Vous êtes en situation de handicap moteur	6
Accéder en fauteuil roulant	7
Aménagements	8
Prêt de fauteuils roulants et cannes sièges	8
HistoPad – version PMR	9
Atelier taille de pierre	9
Visite guidée du château	9
2. Vous êtes en situation de handicap visuel	10
Maquette tactile et moulages	11
Prêt de loupes éclairantes	11
Salle audiovisuelle avec commentaires audios	12
Visite guidée du château	12
3. Vous êtes en situation de handicap auditif	13
Boucles à induction magnétique	14
Salle audiovisuelle avec sous-titrage	14
4. Vous êtes en situation de handicap mental	15
Prêt de sacs sensoriels	16
Visite guidée du château	17
5. Réglementation	18

Bienvenue à Chambord

Le Domaine national de Chambord s'étend sur 5440 hectares. Le château est entouré d'un jardin à la française, accessible avec le billet d'entrée du château, d'un jardin à l'anglaise, d'écuries où a lieu un spectacle équestre en haute saison, de jardins potagers et d'un domaine dont plus de 1000 hectares sont ouverts au public.

Conformément au décret du 28 mars 2017, ce registre permet d'informer le public, et notamment les personnes en situation de handicap, du degré d'accessibilité de l'établissement et des prestations.

Retrouvez le détail de l'offre et les informations concernant l'accessibilité du site sur www.chambord.org rubrique « Accessibilité ».

Horaires

- **Le domaine**

Des sentiers pédestres, des pistes cyclables et des allées équestres se trouvent sur les 1000 hectares du domaine en accès libre. L'accès à certaines zones peut être restreint ponctuellement en fonction des activités forestières et cynégétiques.

- **Le château & les jardins à la française**

Le château et les jardins à la française sont ouverts tous les jours sauf les 1^{er}, 5, 12, 19 et 26 janvier, le 2 février, les 9, 16 et 23 mars et le 25 décembre.

- Du 2 janvier au 3 janvier : 9h – 18h
- Du 4 janvier au 27 mars : 9h – 17h
- Du 28 mars au 25 octobre : 9h – 18h
- Du 26 octobre au 18 décembre : 9h – 17h

Le château ferme à 16h les 24 et 31 décembre.

Dernière entrée 30 minutes avant la fermeture du château.

Les jardins à la française ferment 30 minutes avant le château.

Venir à Chambord

Domaine national de Chambord

41250 CHAMBORD

02.54.50.40.00

www.chambord.org - info@chambord.org



- **En voiture**

Le Domaine national de Chambord se situe à moins de 2h de Paris et à 15k de Blois. L'accès est possible par :

- L'autoroute A10, sortie 16 (Mer) ou 17 (Blois)
- L'autoroute A85, sortie 13 (Selles-sur-Cher)
- L'autoroute A71, sortie 3 (Lamotte Beuvron)



- **En avion et en navette**

Aéroport de Paris – Roissy Charles de Gaulle ou aéroport de Tours.

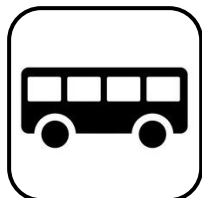
Paris City Vision propose un service de navette au départ de Paris.



- **En train et en bus**

Gare de Blois Chambord (à 15 km).

Ligne de bus Rémi n°2 Blois > Chambord > Lamotte Beuvron. Horaires : www.remi-centrevaldeloire.fr.



Visiteurs en fauteuil roulant : préparez votre voyage en contactant par téléphone le 0 806 70 33 33 (choix n°4) la veille de votre voyage.



- **En vélo**

30 kilomètres de pistes cyclables dans le domaine
Itinéraires « La Loire à Vélo » et « Châteaux à Vélo »

Stationnement

Des parkings payants sont à votre disposition :

- Parking P0 (à 600 mètres du château) : voitures / motos / places réservées aux personnes en situation de handicap
- Parking P1 (à 600 mètres du château) : minibus / bus
- Parking P2 (à 750 mètres du château) : voitures / camping-car et véhicules d'une hauteur supérieure à 2,10 m (déconseillé aux PMR)
- Parking P3 (à 850 mètres du château) : voitures (déconseillé aux PMR)

Deux parkings à vélos gratuits sont situés du côté de l'entrée du château (au début de la promenade du canal) et à proximité du parking P0.

Les parkings sont ouverts 24/24h. Pas de réservation à l'avance.

Tarifs

Sur présentation d'un justificatif en billetterie (carte d'invalidité, carte mobilité inclusion ou macaron GIC-GIG), les personnes en situation de handicap bénéficient :

- De la gratuité du billet d'entrée du château ainsi que pour un accompagnateur ;
- De la gratuité du ticket de parking (le ticket de parking ne doit pas être réglé au préalable) ;
- D'un tarif réduit pour la location d'un HistoPad (version adaptée) ;
- D'un tarif réduit pour le billet du spectacle équestre (en haute saison) ainsi que pour un accompagnateur.

Les chiens d'accompagnement ou d'assistance sont acceptés dans l'enceinte du monument et des écuries sur présentation d'un justificatif.



Vous êtes

en situation de handicap moteur



Accéder en fauteuil roulant

- **Au château**

Des allées indiquent le cheminement à suivre du parking P0 vers l'entrée du château. L'accès au château se fait par une entrée unique.

Seules les salles situées au rez-de-chaussée du donjon sont accessibles via un cheminement pavé et une rampe extérieure dans la cour. Le château n'étant pas doté d'ascenseur, les étages supérieurs sont uniquement accessibles par des escaliers. Quatre niveaux du château sont ouverts à la visite. Environ une cinquantaine de marches permettent d'aller de l'un à l'autre.

Le Café d'Orléans est le seul point de restauration situé dans l'enceinte du château. Il est accessible via une plateforme élévatrice, en faisant appel préalablement au personnel.

- **Aux jardins à la française**

L'accès aux jardins à la française se fait uniquement en traversant le rez-de-chaussée du château. Une rampe d'accès est présente à l'entrée des jardins. Le revêtement du sol rend la circulation en fauteuil roulant difficile.

- **Aux écuries**

En haute saison, les écuries du Maréchal de Saxe accueillent un spectacle équestre accessible aux personnes en fauteuil roulant.

- **Au domaine**

Le domaine comporte de nombreuses promenades, à pied, à vélo ou à cheval. Un ensemble de promenades sont accessibles à tous (plan disponible sur www.chambord.org).

En haute saison, la location de voiturettes électriques est possible pour effectuer la promenade autour du canal sans effort.



Aménagements

Différents dispositifs ont été conçus pour faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap moteur et vous apporter un meilleur confort de visite :

- Point information, billetteries et boutiques équipés d'un comptoir adapté en hauteur ;
- Caisses prioritaires en billetterie pour les détenteurs d'un justificatif ;
- Sanitaires accessibles et adaptés ;
- Bancs présents dans les espaces de visite du monument (cour, jardins, vestibules autour de l'escalier à double révolution, salle audiovisuelle, salle des Illustres, chapelle, théâtre de Louis XIV, logis de François I^{er} et logis des enfants), et également dans les jardins à la française, aux abords du château, dans la halle d'accueil et près des parkings.



Prêt de fauteuils roulants et cannes-sièges

Pour les visiteurs se fatiguant rapidement ou ayant des difficultés à marcher, le prêt de fauteuils roulants et de cannes-sièges (sièges d'appoint pliables servant également d'appui dans les déplacements) est possible aux points information situés dans la halle d'accueil et à l'entrée du château, selon disponibilités et sur dépôt d'une pièce d'identité.





HistoPad – version PMR

L'HistoPad est un dispositif numérique d'aide à la visite sous forme de tablette équipée d'un casque, disponible à la location. Il permet de visiter le monument avec des commentaires audios et d'accéder à des reconstitutions de salles à travers l'écran de la tablette.

Il existe une version de l'HistoPad en tarif réduit adaptée aux personnes à mobilité réduite pour accéder à la totalité des contenus de l'application sur tous les étages du château sans se déplacer.



Atelier taille de pierre

L'atelier taille de pierre est proposé pendant les vacances scolaires. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après un temps d'observation et d'échanges sur les matériaux de construction du château et de ses décors sculptés, enfants et adultes s'initient à la sculpture sur tuffeau. Munis des outils traditionnels des sculpteurs, ils reproduisent les gestes anciens pour recréer l'un des motifs caractéristiques du château (ex : F, salamandre, fleur de lys) ou leurs initiales. Chacun peut repartir avec sa production.

La réservation de cet atelier est conseillée, par téléphone au 02.54.50.40.00 ou par mail à reservations@chambord.org.



Visite guidée du château

Une visite guidée adaptée du château peut être proposée en fonction des besoins de chacun, uniquement sur réservation préalable et selon disponibilités, par téléphone au 02.54.50.40.00 ou par mail à reservations@chambord.org.



Vous êtes

en situation de handicap visuel

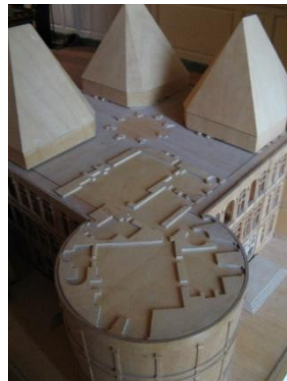
Une visite libre du château et des jardins à la française est possible pour les personnes non ou mal-voyantes. Cette visite, relativement autonome, se fait sans l'aide du personnel. Pour votre sécurité et votre confort, nous vous recommandons de venir accompagné(e) afin de faciliter vos déplacements.

Vous pouvez visiter notre site avec votre chien guide.



Maquettes tactiles et moulages

- Rez-de-chaussée du château – Salle des Bourbon : une maquette tactile du donjon aide à la représentation de l'édifice visité (plan général, volumes, étages, façades, loggias, galeries, toitures et élévations) ;
- Deuxième étage du château – Logis Renaissance : deux moulages permettent d'appréhender les emblèmes de François I^{er} présents sur la voûte à caissons auprès de l'escalier à double révolution.



Prêt de loupes éclairantes

Pour les visiteurs trouvant les textes trop petits et / ou ayant besoin d'une source lumineuse supplémentaire pour la lecture des informations, des loupes optiques éclairantes peuvent être prêtées selon disponibilités et sur dépôt d'une pièce d'identité aux points information.





Salle audiovisuelle avec commentaires audios

Au rez-de-chaussée du donjon, deux films en images de synthèse avec commentaires audios sont présentés en continu et forment une introduction à la visite du château :

- *Chambord, rêve d'architecture* : film en deux parties sur l'histoire et l'architecture du château (18 minutes)
- *Le projet perdu de 1519* : film sur la genèse de Chambord (7 minutes)



Visite guidée du château

Une visite guidée adaptée du château peut être proposée en fonction des besoins de chacun, uniquement sur réservation préalable et selon disponibilités, par téléphone au 02.54.50.40.00 ou par mail à reservations@chambord.org.



Vous êtes

en situation de handicap auditif



Boucles à induction magnétique

Nos points information et nos billetteries sont équipés d'une boucle à induction magnétique, munie d'un écouteur et d'une prise jack. Elle est signalée par le pictogramme :



Salle audiovisuelle avec sous-titrage

Au rez-de-chaussée du donjon, deux films en images de synthèse sont présentés en continu et forment une introduction à la visite du château :

- *Chambord, rêve d'architecture* : film en deux parties sur l'histoire et l'architecture du château (18 minutes) ;
- *Le projet perdu de 1519* : film sur la genèse de Chambord (7 minutes).

Ces deux films sont intégralement sous-titrés en français, anglais, allemand, italien et espagnol.



Vous êtes

en situation de handicap mental



Prêt de sacs sensoriels

Des sacs sensoriels peuvent être prêtés pour améliorer le confort de visite de tous et en particulier pour les personnes en situation de handicap mental et cognitif (troubles de l'attention, difficultés d'adaptation, de communication, ...). Il est particulièrement adapté aux personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA), hyperactives ou hypersensibles.



Il permet de soulager le stress, d'aider à la concentration, à la communication ; à l'autonomie et de se sentir plus à l'aise lors de la visite du château qui peut générer des situations inconfortables (bruit, fréquentation, longue attente, ...).

Le sac sensoriel se compose :

- D'un casque antibruit : aide à la gestion de l'hypersensibilité aux bruits et l'hyperacousie ;
- D'une couverture lestée : aide à la relaxation et à la réduction des tensions avec la sensation de pression corporelle ;
- D'une balle anti-stress et d'un tangle (dispositif thérapeutique malléable constitué d'éléments à assembler et désassembler générant un mouvement perpétuel) : aides à la gestion de l'anxiété et à la détente ;
- D'un sablier visuel : minuteur visuel pour aider à la patience et à la concentration dans les situations de surstimulation visuelle et les périodes d'attente ;
- D'une notice d'utilisation en fonction des besoins et des émotions.

Les sacs sensoriels sont disponibles aux points information sur dépôt d'une pièce d'identité.



Visite guidée du château

Une visite guidée adaptée du château peut être proposée en fonction des besoins de chacun, uniquement sur réservation préalable et selon disponibilités, par téléphone au 02.54.50.40.00 ou par mail à reservations@chambord.org.



Réglementation

Liste des pièces administratives

- Fiches de synthèse Accessibilité de l'établissement ;
- Attestation annuelle des actions de formation du personnel d'accueil et leurs justificatifs ;
- Fiches de suivi : maintenance et entretien des équipements ;
- Documents attestant de la conformité de l'établissement à la réglementation en cours ;
- Document « Bien accueillir les personnes handicapées » élaborés par le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère de la cohésion des territoires.

L'ensemble des pièces administratives du registre public d'accessibilité du Domaine national de Chambord est disponible aux points information.



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Domaine national de Chambord

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel sera formé.



Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé oui non

Le personnel connaît le matériel oui non

✉ **Contact :** Charline Briquet – service des publics – charline.briquet@chambord.org

Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet


N° SIRET : 483 258 596 000 12


Adresse : Château de Chambord – 41350 CHAMBORD



Certaines prestations ne sont pas accessibles




 1. Le premier étage, le deuxième étage ainsi que les terrasses du château
(accessibles uniquement par des escaliers).....

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)


 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 2.

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 3.

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

RAPPORT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX AD'AP
Agenda d'Accessibilité Programmée
Château de Chambord

Direction des Bâtiments et Jardins

Octobre 2019

PRESENTATION

Dans le cadre de la mise en accessibilité de son patrimoine, le Domaine national de Chambord a fait réaliser en 2010 un diagnostic d'accessibilité pour l'accès à tous du château. Dans le cadre de cette étude nous avons le périmètre de l'étude aux abords du château, des entrées du parc forestier jusqu'aux terrasses du château, en passant par les parcs de stationnement et la place du village.

Les grands travaux de ces dernières années ont donc permis de répondre aux préconisations. Il s'agit notamment :

- La réfection des allées du jardin à l'anglaise (parterre ouest)
- La réfection de la promenade du miroir d'eau
- La mise en place d'espaces d'attente sécurisés dans le château

En 2015 la pose de portes automatiques, le réaménagement de la banque d'accueil dans le château participent entre autres à l'amélioration du confort de visite.

Les chantiers réalisés entre 2015 et 2018 ont permis de compléter l'accessibilité du domaine à tous :

- Création d'une halle d'accueil en 2017
- Réfection de la place pour notamment supprimer la discontinuité des sols et normaliser l'accès aux commerces en 2017
- La réfection des allées de cheminement en sous-bois et extension des promenades dans le respect de l'accessibilité dans le parc autour du château de 2016 à 2018

Le document annexé à la présente note prend en compte ce qu'il restait à réaliser.

Il s'agissait principalement de la refonte de la signalétique, chantier engagé entre 2015 et 2018, qui a permis d'apporter des réponses aux constats du diagnostic d'accessibilité dans un délai de trois ans.

Pour le château, la mise en service des tablettes numériques Histopad en 2015 permet aux visiteurs en difficulté de bénéficier d'une visite du château : découverte des espaces, découverte des œuvres et immersion depuis n'importe quelle pièce du château dans des salles virtuellement remeublées et décorées dans un état Renaissance.

L'éclairage a été renforcé dans les circuits de visite et dans les espaces de circulation

Des bandes podotactiles sur les paliers et des mains courantes près des escaliers ont été posées.

Des élévateurs permettent l'accès aux salles des carrosses, du dépôt lapidaire et au café d'Orléans.

Des rampes ont été posées pour l'accès au commun d'Orléans et aux parterres Nord et Est des jardins à la française.

Les plans annexés niveau par niveau du château permettent de comprendre les implantations de ces installations.

Ces quelques actions décrites sont complétées par le tableau joint.

RAPPEL DES DEROGATIONS ACCORDEES

Le Domaine national de Chambord (parc forestier et bâtiments) est classé au titre des monuments historiques, classé en totalité au titre des sites, inscrit sur la liste du patrimoine mondial et Natura 2000.

Comme le programme Ad'AP concerne principalement l'accessibilité au cadre bâti, la mise au point de l'Ad'Ap a été menée en concertation avec les services des monuments historiques du Ministère de la Culture, conservateur régional des monuments historiques et architecte des bâtiments de France.

La première dérogation accordée concerne l'installation d'un ascenseur pour desservir tous les niveaux. Le succès de la mesure compensatoire initiée en 2015 par la mise en service des tablettes numériques Histopad a montré sa réussite auprès de tous les publics de la découverte du monument.

Une deuxième dérogation concerne l'accès à l'église Saint-Louis. L'entrée de l'église surplombe un talus formant parvis et accolée à l'entrée de la mairie. La pose d'une rampe est impossible dans la configuration topographique. Elle occuperait toute la longueur du parvis et empêcherait l'accès à tous à la mairie. Aussi la mesure compensatoire est l'installation à la charge de la commune de Chambord d'une rampe provisoire lors d'évènements.

Fin du rapport d'achèvement des travaux Ad'Ap

G. Trouvé

Le 15 octobre 2019

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

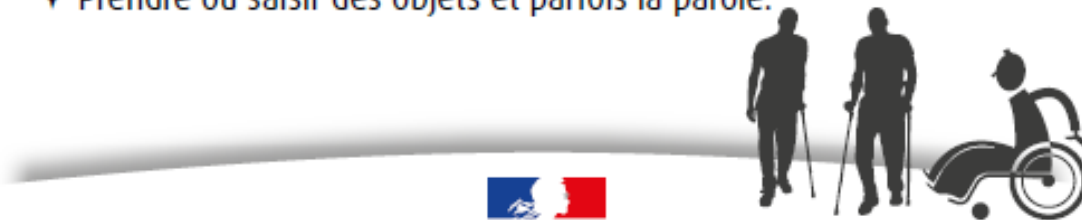
- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDFE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEL*